



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Absence de moyens aériens pour les opérations de secours en Martinique

Question écrite n° 19406

Texte de la question

Mme Josette Manin alerte M. le ministre de l'intérieur sur la situation inédite à laquelle la Martinique fait face depuis quelques semaines, à savoir la privation de tout appareil hélicoptère de secours. En effet, consécutivement à une collision avec des lignes à haute tension à Schœlcher, le 4 avril 2019, l'unique hélicoptère de la sécurité civile qui opère en Martinique, Dragon 972, est en immobilisation technique et doit faire l'objet d'une nécessaire révision à la Base avions de la sécurité civile (BASC) de Nîmes-Garons. Le problème vient de ce que les autres aéronefs potentiellement opérationnels sont tous indisponibles en ce moment. Mme la députée sait que M. le ministre a un temps envisagé le transfert ponctuel, en Martinique, de l'hélicoptère de la sécurité civile guyanais 973 mais aussi une mutualisation de l'hélicoptère de la sécurité civile guadeloupéen, Dragon 971. Mais aucune de ces solutions ne s'avère satisfaisante et attise au contraire les mécontentements dans chacun de ces trois territoires particulièrement exposés aux risques naturels et très difficiles d'accès pour les forces de secours, compte tenu de leur topographie, voire de leur insularité. Elle souhaite par conséquent savoir quelles actions il entend prendre pour remédier rapidement et efficacement à cette carence de moyens aériens pour les opérations de sauvetage et de secours en Martinique.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Manin](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19406

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2019](#), page 4225

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)